CONSEIL LÉGISLATIF ÉLECTIF.

REMARQUES

Sur les changements suggérés par quelques Messieurs représentant les townships, aux divisions électorales proposées pour le conseil législatif électif.

La population du Bas Canada, en 1831, était de 511,920 âmes ; en 1851--2, espace de vingt ans, elle était de 890,261, ce qui fait une augmentation d'à-peu-près 74 par cent.

La population, d'après le chiffre du dernier recensement, étant divisée en 24 divisions électorales, donne une moyenne de 37,094 âmes par division. Dans le projet qui se trouve entre les mains de M. le commissaire des terres de la couronne, les comtés et townships de l'est sont divisés et groupés comme suit :

Wellington : partie de Drummond, le comté de Sherbrooke, la ville de Sherbrooke, Wolfe, Compton et Stanstead—36,931 ;

Bedford : Missisquoi Est, Missisquoi Ouest et Shefford—36,296 ;

Ce qui donne une moyenne de 36,613 pour chaque division électorale.

Suivant ce calcul, les townships de l'est ne se trouvent pas placés sur un pied plus défavorable que le reste du pays, au contraire leurs colléges électoraux sont au-dessous du chiffre moyen, et cependant les membres qui représentent ces localités, dans l'assemblée législative, se plaignent, et voici comment ils désirent que l'on fasse droit à leurs griefs.

Faites, disent-ils, une division électorale des localités suivantes :

Stanstead	13,898
Ville de Sherbrooke	4,847
Compton	7,503
	26,248
Augmentation depuis le dernier recensement	11,752
	38,000

Et faites-en une autre de celles-ci :

Sherbrooke et Wolfe......................	10,000
Drummond et Arthabaska................	15,000
	25,000
Augmentation depuis le dernier recensement	10,000
	35,000

Examinons maintenant cette proposition. Sur quelle donnée base-t-on cette énorme augmentation de la population ? Nous n'en savons rien. Assurément pas sur les recensements antérieurs, et cependant en prenant la plume pour calculer l'augmentation de la population (d'après le tableau fourni par ces Messieurs,) dans les townships de l'est depuis trois ans et demi, nous voyons qu'ils la font monter au chiffre exorbitant de 42 par cent, en calculant pour quatre ans, quoique trois ans et demi seulement se soient écoulés depuis le dernier recensement, ou à 200 par cent d'augmentation dans l'espace de vingt ans ! Mais ce n'est pas tout ; tandis que l'on a recours à ces chiffres exagérés et jetés au hasard pour atteindre la population moyenne des divisions électorales dans le reste de la province, l'on suppose que *tout ce qui n'est pas township de l'est est demeuré stationnaire.* L'on se borne à demander que deux parties de la province, l'une contenant 26,248 et l'autre 25,000 âmes, soient représentées comme celles qui en comptent 37,000 et plus.

Lorsque l'on entreprend de changer des divisions de la nature de celles qui sont proposées, il ne faut pas se borner à un changement partiel, qui dérange tous les autres arrangements, mais il faut embrasser le sujet tout entier et faire des divisions justes et équitables pour tout le monde.

L'on peut encore envisager la question sous un autre point de vue. A l'heure qu'il est les townships sont représentés par deux membres, MM. Knowlton et Moore, bien que la population des cinq comtés des townships de l'est ne s'élève pas, par le dernier recensement, au-delà de 80,440 âmes, tandis que le reste du côté sud du fleuve (soustraction faite de la population des townships,) comptant 414,481 habitants, ne l'est que par cinq membres, MM. De Boucherville, Dionne, Taché, Méthot et Cartier, donnant aux townships un représentant pour 40,220 âmes, et au reste de la rive sud du St. Laurent, un représentant pour 82,896 âmes, ou en d'autres termes, plus du double ! Les divisions proposées ne sont pas faites pour toujours, et s'il est vrai, comme on l'affirme, que la population

de Sherkrooke ait augmenté plus rapidement que celle de quelques autres parties du pays, elle ne pourra pas assurément souffrir, representée comme elle l'est maintenant, en attendant une nouvelle division. Cependant nous nions très-positivement que la population de Sherbrooke, et même celle de Drummond, soit à la tête de l'échelle d'augmentation, et nous ne pouvons mieux prouver notre assertion, qu'en donnant les explications et les chiffres qui suivent.

L'on réclame une proportion indue de représentation en faveur de Sherbrooke, parce que cette localité augmente plus rapidement, dit-on, en population que les autres parties du pays. S'il fallait aller sur ce principe, Mégantic, l'Ottawa, Shefford, Saguenay et Rimouski auraient un plus grand droit à cette faveur que Sherbrooke.

M. Hutton, dans sa préface au 1er Vol. des statistiques, page 13, cite les comtés de Mégantic, de Drummond, de l'Ottawa et de Sherbrooke, comme étant ceux qui offrent, depuis 1844 à 1851, l'augmentation la plus grande dans le Bas Canada :

	En 1844.	En 1851.	Augmentation par cent.
1. Mégantic,	6,449	13,835	114,53
2. Ottawa,	12,434	22,902	84,19
3. Drummond,	9,374	16,562	77,66
4. Sherbrooke,	13,485	20,014	48,42

M. Hutton, comme l'on voit, place Sherbrooke en quatrième ordre. Mais comment se fait-il que ce Monsieur ait omis les comtés de Shefford, de Saguenay, de Gaspé et de Rimouski, qui offrent une plus grande augmentation que Sherbrooke dans le même espace de temps ? C'est ce que nous ne pouvons expliquer. Mais voyons, page 18 de la même préface :

	En 1844.	En 1851.	Augmentation par cent.
1. Shefford,	10,105	16,484	63,10
2. Saguenay,	13,475	20,783	54,23
3. Gaspé,	7,146	10,904	52,63
4. Rimouski,	17,630	26,882	52,46

Ainsi, il est évident que Sherbrooke, au lieu d'être placé en quatrième ordre, ne doit l'être qu'en huitième. Si M. le commissaire des terres de la couronne, dans son projet, ne fait pas d'exception en faveur de Mégantic, qui est placé en premier ordre, de l'Ottawa, de Shefford, de Saguenay, de Gaspé et de

Rimouski, qui viennent avant Sherbrooke, de quel droit cette dernière localité peut-elle prétendre à une préférence? Le tableau des divisions électorales, tel que proposé, peut être défendu avec de bonnes raisons vis-à-vis de toutes les parties intéressées, tandis qu'il serait impossible de vouloir justifier les changements suggérés, sans faire preuve d'une partialité que le peuple du pays ne doit pas attendre de la part de ceux qui sont chargés d'administrer la justice distributive à chaque section de la province, indépendamment de toutes considérations de localité ou d'origine.

Pour faire mieux ressortir encore, s'il est possible, l'injustice de la demande de certains membres des townships en faveur de Sherbrooke, fondée sur l'accroissement rapide de cette localité, comparons quel a été, entre 1844 et 1851, l'accroissement des deux divisions électorales adjacentes à Sherbrooke, et voyons qui serait en droit de demander une faveur, s'il était possible d'accorder des faveurs en pareil cas.

La division Bedford est située immédiatement à l'ouest de celle de Wellington. Voici le chiffre de l'augmentation de sa population entre 1844 et 1851, espace de sept années.

Le comté de Shefford..	63 par cent	
" Missisquoi	24	
	87 augmentation,	
Terme moyen entre les locatités		43,50 par cent.

La division Kennebec avoisine également celle de Wellington, et est située à l'est de celle-ci. Voici son augmentation entre 1844 et 1851 :

Le comté de Mégantic	114 p. c.		
" Lotbinière	21		
" Arthabaska	48		
	183 augmentation,		
Terme moyen entre les localités,		91,50	"
		135	"
Augmentation, terme moyen pour les deux divisions........................		67,50	

Maintenant voyons quelle a été l'augmentation de la population de la localité que messieurs les membres des townships

désirent séparer en deux divisions électorales, durant le même laps de temps.

Le comté de Stanstead..........	16	Par cent.
La ville de Sherbrooke..........	48	
Le comté de Compton............	48	
	112	augmentation,
Terme moyen entre les localités....	56	p. c.
Les comtés de Sherbrooke et Wolfe..	48	
" " Drummond et Arthabaska.	77	
	125	augmentation,
Terme moyen entre les localités,	62,50	
	118,50	
Augmentation, terme moyen, pour les deux divisons	59.	

Il est donc évident, d'après le calcul le plus simple, tiré du recensement, que les deux divisions électorales contiguës à celle que l'on veut favoriser d'une double représentation, sous prétexte qu'elle progresse plus rapidement en population, ont augmenté de 67 par cent dans sept ans, tandis que la localité, en faveur de laquelle on propose de les dépouiller, ainsi que bien d'autres, n'offre dans le même espace de temps, qu'un accroissement de 59 par cent. En voilà assez, ce nous semble, sur ce point, aller au-delà serait ridicule.

Mais l'on est fécond en ressources, et l'on dit qu'il faut aussi combiner la population avec le territoire et que, sous ce rapport, la demande des Messieurs des township est juste et raisonnable, voyons si ce raisonnement est mieux fondé que celui que nous venons de renverser. D'abord, qu'appercevons-nous sur la carte, à une distance peu éloignée du district de St. François? La division Lauzon avec un territoire, entre $\frac{1}{5}$ et $\frac{1}{6}$ près, aussi étendu que celui de la division Wellington, augmentant très rapidement en population, plus loin, à droite, de l'un et l'autre bord du fleuve St. Laurent, les divisions du Golfe et des Laurentides, et enfin, vers l'ouest, la division d'Inkerman, embrassant chacune une étendue de pays trois fois plus considérable que cette partie du district de St. François, pour laquelle on réclame des faveurs, augmentant plus rapidement, et cependant placées sur un pied d'égalité avec le reste du pays. Pourquoi traiterait-on donc Sherbrooke, sous le rapport de la population et du territoire, plus favorablement que ces localités? C'est ce qu'il nous reste à apprendre.

Il est encore un autre genre d'arguments dont on se sert pour atteindre son but: " Vous ne rendez pas justice à la population anglaise, dit-on ; cette population forme un tiers de la " population du Bas-Canada, et a droit, en conséquence, à *huit* " divisions anglaises dans le conseil législatif." D'abord cette assertion n'est pas fondée, puisque la population française à elle seule forme plus des trois quarts de la population du Bas-Canada, et que la population anglaise et celle de toutes les autres origines réunies qui habitent le Bas Canada, ne s'élèvent pas à un quart : Voyons le dernier recensement.

Population	totale....................	890,261
"	française..................	669,528
"	de toutes les origines réunies	220,733.

Or, si nous multiplions la dernière colonne par quatre, nous aurons 882,932, c'est-à-dire 7,129 de moins qu'il ne faut pour former le chiffre total de la population. Ainsi, la population anglaise, au lieu d'être un tiers au total, n'en est pas même le quart, avec l'assistance des aborigènes et des étrangers, venus de différents pays de la terre, qui habitent le Canada. Si l'on ne demandait que le quart—six divisions électorales anglaises — le raisonnement serait arithmétiquement vrai ; mais il est impossible de faire des divisions pour effectuer une semblable répartition, puisque les origines se trouvent placées pêle-mêle sur toute la surface du pays. Pour se convaincre de ce fait, il suffit de jeter les yeux sur le mélange de la population dans certaines localités, dont on peut voir plus bas quelques exemples :

	Population française.	Population anglaise.
Drummond...............	11,416	5,146
Shefford..................	7,290	9,192
Sherbrooke..............	3,017	16,997
Stanstead................	1,292	11,606
Megantic.................	8,424	5,412
Ottawa....................	6,984	15,919
Montréal..................	26,020	31,695
Gaspé.....................	6,724	4,180
Bonaventure.............	5,332	5,512
Huntingdon..............	34,064	6,581
Québec (ville)...........	24,506	17,546
Deux Montagnes.........	20,114	10,356

Il est bien reconnu que, quoique la majorité française dans le Bas Canada soit comme 3 sont à 1, il n'en est pas moins vrai que, dans plusieurs divisions, un nombre considérable de cette origine sera noyé dans des divisions où dominera la population anglaise. Par plus forte raison la minorité doit-elle s'attendre qu'une proportion encore plus forte de sa population devra être absorbée par la majorité ? Il est impossible de trouver de remède à cet inconvénient ; les Canadiens-Français, sous ce rapport, sont bien autrement à plaindre dans le Haut Canada, que les Anglais ne le sont dans le Bas Canada, et personne jusqu'ici, que nous sachions, n'a plaidé en leur faveur.